



Compte rendu et Procès-verbal n° 35

Réunion du Comité de Direction : le 09/05/2016

Présidence	Madame Delphine GREVISSE
Secrétaire	Monsieur David DOUSSET
Membres titulaires	<i>Mesdames FINSTAD-MILLION Krista, FORQUIN Josette, HOLTHUIS Fenneke, MANGIN Joëlle, MOULIN Françoise, POIRIER Céline, THIERIOT Sandrine ; Messieurs AUBERT Francis, BERTRAND Bruno, BISTON Christian, GERMAIN Philippe, HARAUX Jean-Marie, MENTREL Jean-Louis, THIRIET Jean-Louis.</i>
Membres suppléants	<i>Madame BOURION Marie ; Messieurs JULIEN Hervé, SCHMITT Dominique, SIMEON Jacques.</i>
Excusés	Messieurs BONNET André, DIVOUX Philippe, HILAIRE Martial.

Le neuf mai deux mille seize, à dix-sept heures trente, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCBVV – 4, rue de la 36^{ème} division US – 88600 BRUYERES

- La séance est ouverte à 17h30
- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur David DOUSSET
- Approbation du compte-rendu du 13/04/2016

ORDRE DU JOUR

1. **Avant-propos :**

Constitution d'un groupe de travail pour la réalisation de l'exposition sur la collecte de mémoire.

2. **Budget :**

Vote du compte de gestion et administratif 2015

3. **Délibérations :**

- Modification de la délibération de création de la régie de recettes et d'avances pour l'acquisition d'un TPE*
- Tarifs boutique*
- Tarifs des animations estivales*
- Billetterie Spectacle Jeanne d'Arc*
- Carte de pêche étang de Pointhaie*
- Tarifs de location des VTT électriques*
- Méthodologie pour l'aide aux évènements des associations*

4. **Informations :**

Renouvellement du poste de directeur

5. **Questions diverses.**

1 – Avant-propos

Madame la présidente propose de créer un groupe de travail pour réaliser un exposition sur la collecte de mémoire.

2 – Budget

Au cours de cette séance, le comité de direction s'est prononcé sur le dossier suivant :

Approbation du compte de gestion 2015, du compte administratif 2015 et affectation du résultat 2015.

Le comité de direction,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Exercice 2015

COMPTE ADMINISTRATIF

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 554.34 €				7 554.34 €
Opérations de l'exercice	127 699.21 €	138 526.80 €			127 699.21 €	138 526.80 €
TOTAUX	127 699.21 €	146 081.14 €	902.11 €	1 207.11 €	127 699.21 €	146 081.14 €
Résultat de Clôture		18 381.93 €		305.00 €		18 686.93 €
Restes à réaliser						

TOTAUX CUMULES	127 699.21 €	146 081.14 €	902.11 €	1 207.11 €	127 699.21 €	146 081.14 €
RESULTATS DEFINITIFS		18 381.93 €		305.00 €		18 686.93 €

FONCTIONNEMENT			Dépenses
Chapitre 11 : Charges à caractère général			36 061.03 €
Chapitre 12 : Charges de personnel			91 093.18 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			240.00 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre			305.00 €
			127 699.21 €

FONCTIONNEMENT			Recettes
Chapitre 70 : Vente de produits et services			7 364.35 €
Chapitre 74 : Subvention d'exploitation			115 000.00 €
Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante			16 162.45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur			7 554.34 €
			146 081.14 €

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R 002	D 0001	R 001
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde exécution N-1	Solde exécution N-1
	18 381.93 €		305.00 €
			R 1068
			Réserves

RESULTATS APRES AFFECTATION

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
18 381.93 €	305.00 €

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'approuver le compte administratif du budget dont les résultats de l'exercice 2015 et l'affectation des résultats telle que proposée dans le tableau ci-dessus.

3 – Délibérations

A) Modification de la délibération 03-18/03/2015 de la séance du 18/03/2015 portant sur la création d'une régie de recettes et d'avances

Le comité de direction,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2015 ;

Ancien :

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Chèques
- 2) Espèces
- 3) Virement sur compte DFT

Nouveau :

Article 5 - – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Chèques
- 2) Espèces
- 3) Virement sur compte DFT
- 4) Terminal de paiement électronique (TPE)**

Ancien :

Article 10 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €.

Nouveau :

Article 10 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à

2 000 €.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ces modifications.

b) Prix des produits et des prestations : régie de recettes

Le comité de direction,

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Madame Delphine GREVISSE propose les tarifs suivants :

PRODUIT	PRIX		MARGE
	ACHAT TTC	VENDUS TTC	
Mug photo Bruyères	10,00 €	15,00 €	50,0 %
Broderie La Fourmilière	4,00 €	5,00 €	25,0 %
Boite fer blanc 70g huiles essentielles sapin	2,10 €	2,90 €	38,0 %
Boite fer blanc 70g myrtilles	2,10 €	2,90 €	38,0 %
Boite fer blanc 70g miel montagne vosges	2,10 €	2,90 €	38,0 %
Gomme 45g sapin	2,58 €	3,60 €	39,5 %
Gomme 45g myrtilles	2,58 €	3,60 €	39,5 %
Gomme 45g sapin/propolis	2,58 €	3,60 €	39,5 %
Bocal bonbon sapins	4,20 €	5,90 €	40,4 %
Bocal bonbon myrtilles	4,20 €	5,90 €	40,4 %
Bocal bonbon sapins, miel, eucalyptus	4,20 €	5,90 €	40,4 %
Bocal bonbon myrtille, cassis, violette	4,20 €	5,90 €	40,4 %
Bocal Brisures HE sapin - HE eucalyptus - miel	2,76 €	3,90 €	41,3 %

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver les tarifs ci-dessus.

c) Tarifs des prestations estivales

Le comité de direction,

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Madame Delphine GREVISSE propose les tarifs suivants :

Billetterie Fraispertuis

- Adulte : 20,50 €
- Enfant : 17,50 €
- Senior : 15 €

Fiches Randoland Bruyères, Fontenay, Mortagne :

- 1,50 € par fiche

Animation VAE 1h30 pour 4 personnes :

- 100 € par groupe de 4 personnes

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accepter les tarifs proposés.

d) Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la billetterie du spectacle Jeanne d'Arc 2016 à Madame la Présidente.

Le comité de direction,

Vu la délibération 03-18/03/2015 du comité de direction de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges portant sur la création d'une régie de recettes et d'avances

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2015 ;

L'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges assurera la vente des billets à l'occasion du « spectacle monumental Jeanne d'Arc » qui se tiendra du 1^{er} au 16 juillet 2016 à 22h15 sur l'esplanade de la Basilique Ste Jeanne d'Arc à Domremy en contrepartie d'une commission de 5 %.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame la présidente à signer la convention de partenariat.

e) Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la vente de carte de pêche à Madame la présidente

Le comité de direction,

Vu la délibération 03-18/03/2015 du comité de direction de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges portant sur la création d'une régie de recettes et d'avances

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2015 ;

L'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges assurera la vente de carte de pêche aux tarifs suivants :

- 58 € à l'année
- 08 € la journée

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame la présidente à signer la convention de partenariat.

f) Tarifs des locations des vélos à assistance électriques

Le comité de direction,

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Madame Delphine GREVISSE propose les tarifs suivants :

Location : Individuel	1 heure	½ journée soit 4h00	1 journée
<i>Adulte et Enfant</i>	12 €	25 €	35 €
Location : Famille	1 heure	½ journée soit 4h00	1 journée
<i>Adulte</i>	12 €	25 €	35 €
<i>Enfant (14 ans max)</i> <i>Réduction de 50 %</i> <i>arrondi à l'euro</i> <i>inférieur</i>	06 €	12 €	17 €

Cauton	Individuel	Couple	Famille	Groupe 4 max	Groupe + de 4
	500 €	500 €	500 €	500 €	1 000 €

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour,

D'accepter les tarifs proposés.

g) Méthodologie pour l'aide aux évènements à caractère touristique des associations

Le comité de direction,

L'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges souhaite cibler son aide sur des animations et évènements à caractère touristique. Un calendrier de demande de partenariat prendra effet dès septembre 2016 afin de permettre un traitement équitable des demandes.

Les demandes de partenariat « communication » seront gérées par le comité de direction qui examinera les demandes 2 fois par an. Les critères pris en compte joints à la présente délibération permettront au comité de direction de statuer sur les demandes d'aides.

Une enveloppe financière maximum de 500€ par manifestation est allouée dans la limite de l'enveloppe inscrite au plan de promotion.

Cette aide est accordée pour une manifestation par an et par association.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver cette méthodologie et d'autoriser Madame la présidente à signer les conventions de partenariat des évènements qui auront reçu l'accord du comité de direction.

4 – Informations

Le renouvellement du poste de directeur sera abordé lors du prochain comité de direction suite à la loi Notre.

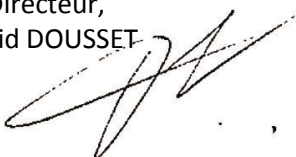
5 – Questions diverses

- L'OT est classé en 3^{ème} catégorie.
- Mutualisation des personnels avec la CCB2V :
 - o Objectifs : Mutualiser les compétences tout en assurant la pérennité des services en fonction de la saisonnalité. Libérer du temps de travail au sein du pôle économie de la CC .
 - **Anaïs** montage de projets de valorisation ou de développement à finalité touristique
 - **Bernadette** assurera des missions de secrétariat et de suivi de convention et de dossier auprès du pôle économie.
 - **David** prend en charge la totalité de la problématique VTT

L'ordre du jour étant épuisé,
La Présidente déclare la séance levée à 19h30.

Le 11 mai 2016

Le secrétaire de séance
Le Directeur,
David DOUSSET



Pour l'Office de Tourisme – EPIC
La présidente
Delphine GREVISSE

